

Folia Pharmacotherapeutica avril 2018

Bon à savoir

Campagne d'information 2018 sur le risque nucléaire: distribution de comprimés d'iode*[Déjà paru dans la rubrique "Bon à savoir" sur notre site Web le 06/03/18]*

Le 6 mars 2018, les autorités fédérales lancent une nouvelle campagne d'information sur les risques nucléaires. L'objectif de cette campagne est d'expliquer à la population en quoi consiste ce risque, quelles sont les mesures prises par les autorités pour limiter au maximum ce risque, et ce qu'une personne peut faire pour se protéger autant que possible en cas d'accident nucléaire. Parallèlement, les autorités compétentes ont décidé d'organiser à nouveau la distribution de comprimés d'iode stable (c.-à-d. non radioactif) (65 mg d'iodure de potassium par comprimé) aux groupes les plus sensibles.

En cas d'accident nucléaire, de l'iode radioactif se libère et est accumulé dans la glande thyroïde, ce qui peut provoquer le développement d'un cancer de la thyroïde ; en administrant de l'iodure de potassium à doses élevées, on peut empêcher l'absorption d'iode radioactif dans la glande thyroïde, en espérant réduire ainsi le risque de cancer de la thyroïde. Afin de veiller à ce que des doses élevées d'iodure de potassium puissent être prises en cas d'accident nucléaire dès que les autorités en donnent le signal (jamais de sa propre initiative !), les groupes sensibles doivent avoir des comprimés d'iodure de potassium à leur disposition chez eux. Suite aux leçons tirées des exercices menés ces dernières années, de la catastrophe nucléaire de Fukushima en 2011 et des nouvelles recommandations nationales/internationales en la matière, un nouveau plan national d'urgence nucléaire élargit désormais la zone de distribution des comprimés d'iodure de potassium jusqu'à 100 km autour des sites nucléaires, c.-à-d. l'ensemble du territoire belge. Pour la distribution de ces comprimés, on distingue toutefois d'un côté les zones dites "de planification d'urgence" (dans un rayon de 20 km autour de Doel, Tihange, Chooz, Mol-Dessel, Borssele, ou de 10 km autour de Fleurus), et de l'autre, les régions situées en dehors de ces zones.

Pour des informations utiles, notamment concernant les groupes les plus sensibles, ainsi que des informations pratiques pour commander, stocker, délivrer et enregistrer les comprimés d'iode, nous renvoyons au site Web www.risquenucleaire.be et aux sources mentionnées en fin d'article.¹⁻⁵

Les autorités compétentes organiseront des séances d'information auxquelles seront invités les pharmaciens, médecins généralistes, gynécologues et directeurs d'école des zones de planification d'urgence.

Le CBIP souhaite rappeler les aspects suivants concernant l'utilisation d'iode à doses élevées.

- **L'âge**

- Les enfants âgés de moins de 18 ans (et en particulier les très jeunes enfants) courent le plus grand risque de développer un cancer de la thyroïde en cas d'accident nucléaire. Les enfants, les femmes enceintes et les femmes allaitantes constituent donc des groupes cibles prioritaires pour la prise de comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire. En dehors des zones de planification d'urgence, la distribution des comprimés s'oriente surtout sur ces groupes cibles.
- Les (jeunes) adultes entre 18 et 40 ans sont moins sensibles que les enfants et courent un risque plus faible de développer un cancer de la thyroïde en cas d'accident nucléaire.
- Chez les personnes âgées de plus de 40 ans, la prophylaxie est moins évidente. En effet, le risque de développer un cancer de la thyroïde à la suite d'une exposition à l'iode radioactif est très faible dans ce groupe d'âge, alors que ce groupe d'âge présente une probabilité accrue de pathologies thyroïdiennes méconnues, qui constituent une contre-indication à la prophylaxie. L'administration de doses élevées d'iode non radioactif peut, en cas de maladie de Graves Basedow (latente ou en rémission) ou d'un goitre autonome, déclencher une hyperthyroïdie, voire même une crise thyrotoxisque. Dans l'Avis du Conseil Supérieur de la Santé de 2015⁶, on recommande donc de veiller, en particulier chez les personnes âgées de plus de 40 ans, à dépister la présence éventuelle d'une pathologie thyroïdienne, ce qui constituerait une contre-indication à la prise d'une dose élevée d'iode en cas d'accident nucléaire ultérieur. Le dépistage d'une pathologie thyroïdienne

peut se faire par la palpation thyroïdienne lorsque la personne vient en consultation pour une raison quelconque ou, lorsqu'une prise de sang est de toute façon prévue, par un contrôle des taux de TSH. Le CSS ne recommande pas le dépistage systématique par échographie, étant très sensible mais peu spécifique et donc susceptible de produire de nombreux faux positifs.

- **Le risque de réactions anaphylactiques**

- Si le risque d'une réaction anaphylactique suite à la prise d'iode ne peut être exclu, il est très faible. A l'inverse, les réactions d'hypersensibilité cutanées sont plus fréquentes, mais elles sont sans gravité. Des antécédents de réactions allergiques à des produits de contraste iodés ou des antécédents de dermatite de contact suite à l'application locale de povidone iodée n'indiquent pas une allergie à l'iode et ne constituent donc pas une contre-indication à l'administration d'iodure de potassium en cas d'accident nucléaire.

Sources utiles

1 www.risquenucleaire.be

2 Information de l'AFMPS: courrier du 13/02/18 adressé aux pharmaciens d'officines ouvertes au publicFR, allemand

3 Information de l'OPHACO: circulaire du 20/02/18 adressée aux pharmaciensFR

4 La notice pour le public concernant les comprimés d'iode peut être consultéeici.

5 Une brochure destinée au public peut être consultée iciFR, allemand

6 Accidents nucléaires, environnement et santé à l'ère post-Fukushima – Partie I: Protection de la thyroïde (mars 2015) (CSS 9275). Sur <https://www.health.belgium.be/fr/avis-9275-thyroide>

Colophon

Les *Folia Pharmacotherapeutica* sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie) a.s.b.l. agréée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).

Les informations publiées dans les *Folia Pharmacotherapeutica* ne peuvent pas être reprises ou diffusées sans mention de la source, et elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins commerciales ou publicitaires.

Rédacteurs en chef: (redaction@cbip.be)

T. Christiaens (Universiteit Gent) et
J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain).

Éditeur responsable:

T. Christiaens - Nekkersberglaan 31 - 9000 Gent.